

Interpellation de la CGSP Forem dans le cadre de l'accompagnement adapté

Madame La Ministre,

Nous profitons de votre visite surprise pour vous interpellier dans le cadre de l'accompagnement adapté découlant de votre nouveau décret accompagnement pour lequel, comme vous devez le savoir, nous avons remis un avis défavorable en comité intermédiaire de concertation (CIC) en 2019.

Notre première inquiétude concerne l'intégration de la dimension évaluative dans la fonction d'accompagnement. On veut nous faire croire que le conseiller pourra de manière tout à fait autonome décider si l'usager fait suffisamment d'efforts que pour ne pas être signalé au service contrôle. Or, nous savons que derrière cela il y a des indicateurs, des choix politiques qui nous obligeront à être plus ou moins sévères en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, le fait de devoir évaluer en continu le demandeur d'emploi déforce la relation de confiance qui a pu être mise en place jusqu'à présent. Pour les usagers, cela mènera plus que certainement à une augmentation des sanctions et plus particulièrement pour les plus éloignés de l'emploi qui devront être vus plus régulièrement.

Au vu de l'évolution actuelle de la société, le Forem doit s'investir dans le digital mais une bonne partie de nos usagers ne sont pas équipés, ni aptes à utiliser valablement les outils numériques mis à leur disposition. Certes, ils pourront encore être vus en face à face dans les services de premières lignes mais l'Administration nous a bien indiqué lors du dernier CIC qu'on ne ferait plus la promotion de cette possibilité prévue dans le décret. Bien évidemment, des formations seront données mais nous n'aurons pas les ressources pour le faire rapidement pour tous et même si c'était le cas, pour un bon nombre d'entre-eux ce ne sera jamais suffisant. Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que la couverture internet n'est pas parfaite sur l'ensemble de la Wallonie et nous craignons aussi que des petites structures de proximité ne disparaissent.

Beaucoup de nos usagers sont assez éloignés de l'emploi et ces derniers seront pris en charge de manière intensive. Nous craignons que l'offre des partenaires internes et externes ne puissent pas absorber l'entièreté des besoins. Ici, il n'est pas question d'efficacité ou d'efficience mais bien de garder une optique de service public qui a pour mission d'aider les citoyens. Nous constatons déjà que l'indicateur d'insertion à l'emploi ne reflète pas les réalités d'insertion pour la majeure partie de notre public. Le Forem ne crée pas d'emploi ...

La mise en œuvre de l'accompagnement adapté demande une réorganisation importante de l'ensemble des conseillers. La CGSP estime qu'il ne s'agit pas d'une évolution de fonction mais bien un changement profond de fonction et de mission. Il nous semble indispensable que chaque conseiller puisse, en connaissance de cause, se positionner sur une des spécialités prévues dans ce projet. Nous constatons déjà que cela n'a pas été le cas pour la mise en place de l'équipe des e-conseillers qui ont dû se positionner sans connaître les autres possibilités prévues, ni même l'entièreté des conditions de travail liées à cette fonction.

A cela, l'Administration nous répond que 60% des conseillers vont être transférés automatiquement sur une fonction qui s'approche de celle qu'ils occupent. D'autres ne pourront se positionner que sur une ou deux possibilités. Ce manque de liberté de choix de spécialités n'améliorera certainement pas le mal-être déjà constaté, depuis de nombreuses années, au sein de nos équipes de conseillers.

Nous souhaitons obtenir de votre part une rencontre rapide, dans un climat de respect mutuel, afin de débattre de façon la plus complète et la plus constructive possible des tenants et aboutissants de ce projet avant son passage en troisième lecture au Gouvernement wallon.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les permanents et membres des bureaux CGSP Forem,
Nathalie Dechèvres
Permanente CGSP

